

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DÉCEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

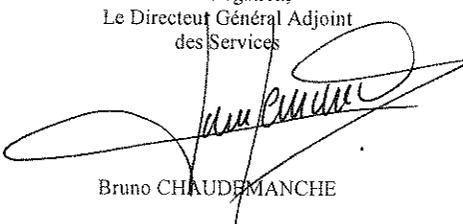
OBJET

**Convention pour la mise
à disposition de
personnel avec le Centre
National de la Fonction
Publique Territoriale**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 décembre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame KÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Monsieur LEBRAY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

Secrétaire de Séance :

Monsieur RAVEL

N° DE DOSSIER : 08 J 05

OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORTEUR : Madame GOMMIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Lorsque la Ville souhaite remplacer temporairement un agent, notamment dans le cadre d'un congé maternité, elle recrute un jeune en contrat à durée déterminée.

Or, pour le remplacement d'un attaché territorial travaillant sur des dossiers transversaux et requérant une technicité élevée, notamment en matière de délégation de service public, il est apparu nécessaire de pourvoir ce poste par une personne expérimentée.

Aussi, la Ville a sollicité le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) en charge de la gestion des cadres momentanément privés d'emploi. Les contacts pris, la candidature d'une personne expérimentée a été présentée et retenue. Il convient, dès lors, de matérialiser l'accord des parties par la signature d'une convention.

La Ville remboursera au C.N.F.P.T. une partie de la rémunération de cet agent qui reste placé sous la responsabilité de cet organisme et prendra à sa charge les frais de déplacement ou de mission de cet agent, conformément au projet de convention jointe à la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T. afin de confier une mission à un agent pris en charge par cet organisme.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T. et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC